

# Plan de conservation de l'énergie et de gestion de la demande 2023-2024 à 2027-2028

**(date d'échéance : 1<sup>er</sup> juillet 2024)**

# Le Sommaire

<b>(date d'échéance : 1<sup>er</sup> juillet 2024)</b>	1
<b>Le Sommaire des tableaux</b>	4
<b>Contexte du secteur de l'éducation</b>	5
<b>Financement et planification de la gestion énergétique</b>	5
<b>Portefeuilles des actifs et planification de la gestion énergétique</b>	5
Variables relatives aux installations	5
Autres variables	6
<b>Partie I – Examen des Progrès et des Réalisations depuis Cinq Ans</b>	8
<b>A. Portefeuille des actifs du conseil</b>	8
<b>B. Données du conseil sur la consommation d'énergie</b>	10
<b>C. Consommation d'énergie normalisée en fonction des conditions météorologiques</b>	10
<b>D. Examen des objectifs et des réalisations antérieurs en matière de conservation d'énergie</b>	12
En plus des facteurs liés à la pandémie décrits ci-dessus, il existe un certain nombre d'autres facteurs qui se répercutent régulièrement sur la capacité d'un conseil à atteindre ses objectifs de conservation, notamment :	15
Les conseils peuvent choisir d'ajouter de nouveaux facteurs ou de supprimer certains des facteurs énumérés ci-dessous.	16
Programmes d'activités avant ou après l'école	16
Utilisation communautaire des écoles	16
Carrefours communautaires	16
Climatisation	17
Respect du Code du bâtiment de l'Ontario en vigueur	17
<b>Pandémie</b>	17
<b>Ventilation et filtration</b>	18
<b>E. Objectifs de conservation cumulative d'énergie</b>	19
Conservation cumulative d'énergie	19
(ékWh/pi <sup>2</sup> )	19
(ékWh/m <sup>2</sup> )	19
Écart	19
<b>F. Mesures mises en œuvre de l'année financière 2018-2019 à l'année financière 2022-2023</b>	20

<b>PARTIE II – PLAN DE CONSERVATION DE L'ÉNERGIE ET DE GESTION DE LA DEMANDE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023-2024 À L'ANNÉE FINANCIÈRE 2027-2028</b>	21
<b>Contexte</b>	21
<b>Conception, construction et rénovation</b>	22
Définition	22
<b>Opérations et entretien</b>	22
Définition	22
<b>Comportements des occupants</b>	23
Définition	23
<b>A. Objectifs futurs de conservation d'énergie</b>	24
Objectif de conservation cumulative	25
Objectif de conservation cumulative	25
Année Financière 2023-2024 à Année Financière 2027-2028	25
kWh/pi <sup>2</sup>	25
ékWh/m <sup>2</sup>	25
Pourcentage (%) de réduction	25
<b>B. Programmes environnementaux</b>	27
<b>C. Programmes incitatifs d'efficacité énergétique</b>	27
<b>D. Approvisionnement en énergie</b>	29
<b>E. Gestion de la demande</b>	29
<b>F. Stratégies de réduction des émissions de carbone</b>	30
<b>G. Approbation par la haute direction du plan de conservation de l'énergie et de gestion de la demande</b>	31

## **Le Sommaire des tableaux**

<b>Tableau 1 : Portefeuille des actifs du conseil</b>	<b>9</b>
<b>Tableau 2 : La consommation mesurée au compteur</b>	<b>11</b>
<b>Tableau 3: Degrés-jours en Ontario</b>	<b>12</b>
<b>Tableau 4: L'intensité énergétique normalisée en fonction des conditions météorologiques</b>	<b>13</b>
<b>Tableau 5 : Comparaison de l'objectif de conservation lié à l'intensité énergétique avec la réduction réelle de l'intensité énergétique</b>	<b>15</b>
<b>Tableau 6 : Comparaison de la conservation cumulative d'énergie de l'année financière 2017-2018 à l'année financière 2022-2023</b>	<b>20</b>
<b>Tableau 9: Objectifs de conservation d'intensité d'énergie par année</b>	<b>25</b>
<b>Tableau 10: Objectif de conservation cumulative d'intensité d'énergie</b>	<b>26</b>

## **Contexte du secteur de l'éducation**

### **Financement et planification de la gestion énergétique**

Chaque année, les conseils scolaires reçoivent environ 1,4 milliard de dollars de la province pour la réfection des écoles. De plus, les conseils scolaires peuvent recevoir des fonds limités dans le temps au cours de cette période.

Le ministère annonce généralement les allocations de financement de chaque conseil pour l'année financière à venir du conseil scolaire (du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août) en mars et avril.

Donc, même si un conseil se fournit d'une stratégie quinquennale de gestion énergétique, La capacité d'un Conseil à mettre en œuvre sa stratégie est fortement tributaire des fonds qu'il reçoit pour chacune des cinq années du plan.

### **Portefeuilles des actifs et planification de la gestion énergétique**

Le secteur de l'éducation est unique, car le portefeuille des actifs d'un conseil peut subir des changements considérables qui ont une conséquence importante sur sa consommation d'énergie sur une période de cinq ans.

La liste qui suit indique les variables et paramètres les plus courants qui changent dans le secteur de l'éducation.

#### **Variables relatives aux installations**

- Construction
  - Année de construction
  - Nombre d'étages
  - Orientation du bâtiment
- Bâtiments
  - Principaux ajouts
  - Sites vendus, fermés, démolition ou loués
  - Ajouts modulaires/portatives
    - Installés
    - Retirés
  - Zones en construction
- Équipement et systèmes
  - Âge
  - Type de technologie
  - Cycle de vie
  - % de l'espace climatisé
- Utilisation du site
  - École élémentaire
  - École secondaire

- o Bâtiment administratif
  - o Entretien et entrepôt
  - o Carrefours communautaires
- Sites partagés (p. ex. un bâtiment, deux conseils ou plus partageant des zones communes et/ou fonctionnent en partenariat avec une municipalité)
  - o Piscines
  - o Bibliothèques
  - o Terrains de sport éclairés
  - o Dômes sportifs

#### Autres variables

- Programmes
  - o Services de garde d'enfants
  - o Programmes d'activités avant ou après l'école
  - o Cours d'été
  - o Utilisation communautaire
    - Patinoires extérieures
- Occupation
  - o Augmentation ou diminution importante du nombre d'élèves
  - o Augmentation importante des heures d'ouverture
  - o Ajout de nouveaux programmes à un site
- Climatisation
  - o Augmentation importante de l'espace climatisé
  - o Ajouts modulaires/portatives

## **Partie I – Examen des Progrès et des Réalisations depuis Cinq Ans**

### **A. Portefeuille des actifs du conseil**

Le tableau ci-dessous indique les variables ou paramètres liés à l'énergie du portefeuille des actifs du conseil qui ont changé entre l'année de référence (Année Financière 2017-2018) et la fin de la période de cinq ans visé par le rapport (Année Financière 2022-2023).

**Tableau 1 : Portefeuille des actifs du conseil**

	Année financière 2017-2018 (année de référence)	Année Financière 2022-2023	Écart
Nombre total de bâtiments	<b>37</b>	<b>43</b>	<b>6</b>
Nombre total d'ajouts modulaires/portatives ou de salles de classe préfabriquées	<b>63</b>	<b>85</b>	<b>22</b>
Superficie totale des bâtiments	<b>2330939</b>	<b>2710499</b>	<b>379560</b>
Nombre moyen d'heures d'ouverture	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>0</b>
Effectif quotidien moyen	<b>15316</b>	<b>17177</b>	<b>1861</b>

### **B. Données du conseil sur la consommation d'énergie**

Le tableau ci-dessous indique la consommation mesurée au compteur<sup>1</sup> selon l'unité de mesure commune, soit kWh (connu comme kilowatt-heure équivalent).

**Tableau 2 : La consommation mesurée au compteur**

Service publique	Année Financière 2017-2018 (année de référence)	Année Financière 2022-2023 (année en cours)
Électricité totale (kWh)	<b>27 399 020,00</b>	<b>29 080 290,00</b>

<sup>1</sup> La consommation mesurée est la quantité d'énergie utilisée et ne comprend pas la valeur d'ajustement pour les pertes (quantité d'énergie perdue dans la transmission).

Service publique	Année Financière 2017-2018 (année de référence)	Année Financière 2022-2023 (année en cours)
Gaz naturel total (ékWh)	<b>32 376 260,00</b>	<b>36 215 270,00</b>

### **C. Consommation d'énergie normalisée en fonction des conditions météorologiques**

En Ontario, 25 % à 35 % de la consommation d'énergie d'une installation est influencée par les conditions météorologiques.

Pour mettre en contexte l'impact des conditions météorologiques, le tableau ci-dessous montre la moyenne pondérée des degrés-jours de chauffage (DJC)<sup>2</sup> et des degrés-jours de refroidissement (DJR)<sup>3</sup> qui sont enregistrés aux six stations météorologiques d'Environnement Canada les plus généralement utilisées dans le secteur de l'éducation en Ontario.

**Tableau 3: Degrés-jours en Ontario**

Degrés-jours-ent Ontario	Années Financières 2017-2018	Années Financières 2018-2019	Années Financières 2019-2020	Années Financières 2020-2021	Années Financières 2021-2022	Années Financières 2022-2023
DJC	3689	4196	3837	3696	3799	3611
DJR	432	334	415	392	340	267

Le meilleur moyen de comparer la consommation d'énergie d'une année à l'autre consiste à utiliser les valeurs normalisées en fonction des conditions météorologiques. Elles tiennent compte de l'impact des conditions météorologiques sur le rendement énergétique et permettent de comparer la consommation sur des bases semblables pour plusieurs années.

<sup>2</sup> Le degré-jour de chauffage (DJC) est une mesure qui sert à quantifier l'impact du temps froid sur la consommation d'énergie. Dans les données ci-dessus, les DJC indiquent de combien de degrés la température moyenne d'une journée est inférieure à 18 °C (le point d'équilibre), qui est la température à partir de laquelle la plupart des bâtiments doivent être chauffés.

<sup>3</sup> Le degré-jour de refroidissement (DJR) est une mesure qui sert à quantifier l'impact du temps chaud sur la consommation d'énergie. Dans les données ci-dessus, les DJR indiquent de combien de degrés la température moyenne d'une journée est supérieure à 18 °C, soit la température à partir de laquelle la plupart des bâtiments doivent être refroidis à l'air climatisé. À noter que les bâtiments ne sont pas tous climatisés et qu'il y en a qui sont partiellement climatisés. La BDCE applique uniquement les DJR aux compteurs qui indiquent une augmentation de la consommation attribuable à la climatisation.



Cependant, une comparaison directe de la consommation totale d'énergie entre une ou plusieurs années ne prend pas en considération les changements dans le portefeuille des actifs du conseil, comme les changements dans les attributs d'un bâtiment (voir les variables relatives aux installations indiquées aux **pages 5 et 6**) et les programmes récemment mis en œuvre (voir les remarques à l'intention des lecteurs aux **pages 7 et 8**), qui ont une conséquence importante sur la consommation d'énergie.

Par conséquent, l'intensité énergétique<sup>4</sup> normalisée en fonction des conditions météorologiques est la mesure la plus précise permettant d'évaluer la consommation d'énergie d'un conseil d'une année à l'autre. Elle annule tout changement dans la superficie intérieure. Elle est généralement exprimée en kilowatt équivalent par pieds carrés (ékWh/pi<sup>2</sup>) ou en kilowatt équivalent par mètres carrés (ékWh/m<sup>2</sup>), selon la préférence de l'utilisateur.

**Tableau 4: L'intensité énergétique normalisée en fonction des conditions météorologiques**

Données normalisées en fonction des conditions météorologiques	Année Financière 2017-2018 (année de référence)	Année Financière 2022-2023 (données les plus récentes disponibles)
Total de l'énergie consommée (ékWh)	<b>56 825 810,00</b>	<b>64 589 620,00</b>
Intensité énergétique (ékWh/pi <sup>2</sup> )	<b>24,95</b>	<b>26,10</b>
Émissions de GES totales (kgCO <sub>2</sub> )	<b>6 413 169,13</b>	<b>7 226 499,40</b>
Intensité des émissions (kgCO <sub>2</sub> m <sup>2</sup> )	<b>27,95</b>	<b>30,86</b>

<sup>4</sup> L'intensité énergétique est la quantité totale d'énergie consommée divisée par la superficie totale des bâtiments. Elle est généralement exprimée en ékWh/pi<sup>2</sup>, en GJ/m<sup>2</sup>, etc., selon la préférence de l'utilisateur.

## **D. Examen des objectifs et des réalisations antérieurs en matière de conservation d'énergie**

En 2017, le conseil a établi des objectifs annuels de conservation d'énergie pour les cinq années financières suivantes. Le tableau ci-dessous compare l'objectif de conservation lié à l'intensité énergétique avec la réduction réelle de l'intensité énergétique pour chaque année financière.

**Tableau 5 : Comparaison de l'objectif de conservation lié à l'intensité énergétique avec la réduction réelle de l'intensité énergétique**

Année Financière	Objectif de conservation de kWh/pi <sup>2</sup>	Pourcentage de l'objectif de conservation (%)	Réduction réelle de l'intensité énergétique kWh/pi <sup>2</sup>	% de la réduction réelle de l'intensité énergétique
2018 à 2019	<b>2.14</b>	<b>9.85</b>	<b>1,54</b>	<b>6.19</b>
2019 à 2020	<b>0.83</b>	<b>3.81</b>	<b>1.21</b>	<b>5.19</b>
2020 à 2021	<b>0.47</b>	<b>2.17</b>	<b>+1.35</b>	<b>+6.08</b>
2021 à 2022	<b>0.37</b>	<b>1.72</b>	<b>+2.55</b>	<b>+10.84</b>
2022 à 2023	<b>0.37</b>	<b>1.68</b>	<b>0.79</b>	<b>3.03</b>

#### REMARQUES À L'INTENTION DES LECTEURS

Lors de l'examen de la réduction réelle de l'intensité énergétique et du pourcentage de la réduction réelle de l'intensité énergétique annuels sur les cinq (5) années indiquées dans le tableau ci-dessus, les éléments suivants doivent être pris en compte :

1. Les objectifs de conservation indiqués dans le tableau ci-dessus sont des prévisions du printemps 2019 établies en faisant l'hypothèse que les paramètres opérationnels allaient rester les mêmes de l'exercice 2019 à l'exercice 2023. Cependant, la pandémie survenue au début de 2020 a modifié considérablement le fonctionnement des écoles et a eu des répercussions sur leur consommation d'énergie.
2. En raison de changements opérationnels importants d'une année à l'autre entre l'exercice 2019 et l'exercice 2023, il n'est pas possible de comparer l'intensité énergétique (en kWh/pi<sup>2</sup> – la quantité d'énergie consommée par unité de superficie) de ces années sur la même base.
  - Les facteurs qui ont réduit la consommation d'énergie comprennent :
    - o les fermetures temporaires des écoles au cours des années financières 2020 et 2021, en raison de la pandémie
      - les conseils qui possèdent des systèmes de contrôle automatique de bâtiments (SCAB) centralisés qui peuvent être programmés à distance pour maintenir des « valeurs de consigne des locaux inoccupés » devraient présenter une réduction de la consommation
    - o la suspension temporaire de l'utilisation communautaire des écoles, des programmes d'activités avant ou après l'école, des programmes de garde d'enfants, de la formation continue et des programmes de cours d'été

- pour les écoles qui offrent ces programmes, le nombre d'heures d'exploitation aux « valeurs de consigne des locaux occupés » serait considérablement réduit
- Les facteurs qui ont augmenté la consommation comprennent :
  - La mise en œuvre de nouveaux facteurs de santé et de sécurité au cours des années financières 2021 à 2023 pour résoudre les problèmes liés à la pandémie, tels que :
    - une ventilation accrue (apport d'air frais),
    - un besoin de filtration accru
    - une augmentation du nombre d'heures de fonctionnement du matériel de CVCA

La capacité d'un conseil à atteindre ses objectifs de conservation prévus de 2019 peut être limitée par certains ou par l'ensemble des facteurs ci-dessus.

En plus des facteurs liés à la pandémie décrits ci-dessus, il existe un certain nombre d'autres facteurs qui se répercutent régulièrement sur la capacité d'un conseil à atteindre ses objectifs de conservation, notamment :

## **Programmes d'activités avant ou après l'école**

Ces programmes visent à faciliter l'introduction de places en MJE-TP. Cependant, le fonctionnement quotidien prolongé du système de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air que nécessite ces programmes fait augmenter l'intensité énergétique globale.

## **Utilisation communautaire des écoles**

Les installations scolaires intérieures et extérieures sont mises à la disposition de :

- groupes communautaires sans but lucratif,
- à un tarif réduit, et
- en dehors des heures de classe normales.

L'utilisation des installations dans les écoles, surtout les gymnases et les bibliothèques, a augmenté avec le temps. Le fonctionnement quotidien prolongé du système de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air que cela nécessite fait augmenter l'intensité énergétique globale.

## **Carrefours communautaires**

De nombreuses écoles offrent dorénavant :

- un éventail élargi d'activités (culturelles),
- de nouveaux programmes (arts, loisirs et services de garde d'enfants) et
- de services divers (santé, centre de ressources pour les familles).

En raison de l'augmentation spectaculaire de l'utilisation communautaire, bon nombre d'écoles sont maintenant ouvertes de 6h à 23h la semaine et pendant de nombreuses heures la fin de semaine. Le système de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air doit donc fonctionner beaucoup plus longtemps pour permettre la tenue de carrefours communautaires. Ceci fait augmenter la consommation d'énergie et l'intensité énergétique globale.

## **Climatisation**

Auparavant, les écoles n'étaient pas climatisées ou l'espace climatisé dans une installation était très petite. Avec les changements météorologiques, les températures pendant les saisons intermédiaires (mai, juin et septembre) sont plus élevées que la normale, et il devient plus désirable que les écoles soient climatisées. La climatisation fait augmenter considérablement la consommation d'énergie d'une installation.

## **Respect du Code du bâtiment de l'Ontario en vigueur**

Lorsque des rénovations ou des ajouts sont faits dans une école existante, il se peut que l'équipement en place tel que le système de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air, l'éclairage, etc., doivent respecter les normes du *Code du bâtiment* en vigueur, ce qui entraîne une augmentation de la consommation d'énergie.

Par exemple, en vertu du **Code du bâtiment**, les besoins en matière de ventilation pour les bâtiments construits de nos jours ont augmenté; c'est donc dire qu'une plus grande quantité d'air extérieur entre dans une installation. Par conséquent, le système de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air doit fonctionner plus longtemps pour chauffer ou refroidir l'air extérieur de manière à le ramener à la température intérieure normalisée pour le bâtiment.

## **Pandémie**

Lors de l'examen des valeurs d'une année sur l'autre, il convient de noter que les valeurs de l'année financière 2020 seront inférieures aux prévisions en raison de la fermeture des écoles entraînée par la pandémie (de mars 2020 à juin 2020). Durant cette période, le secteur a connu une diminution de 16 % de sa consommation d'électricité et de 3 % de sa consommation de gaz naturel. La différence en pourcentage entre les deux services publics reflète le fait que le gaz naturel est principalement utilisé pour le chauffage et que le besoin de chauffage au cours des mois d'avril, de mai et de juin est réduit en raison des conditions météorologiques.

Au cours de l'année financière 2021, les valeurs de la consommation étaient généralement supérieures à celles de l'année financière 2020, mais en raison du taux d'occupation limité par la pandémie en cours, elles étaient inférieures aux niveaux de consommation précédents.

## **Ventilation et filtration**

En consultation avec le Bureau du médecin hygiéniste en chef, le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et d'autres intervenants, les conseils scolaires ont continué de s'appuyer sur les pratiques établies pour optimiser la qualité de l'air afin de créer des environnements d'apprentissage sains et sécuritaires pour les élèves et le personnel.

Bon nombre de ces nouvelles recommandations/exigences ont eu une incidence sur la consommation des services publics. Par exemple, la mise en œuvre d'unités de filtration HEPA autonomes s'est répercutée sur la consommation d'énergie, principalement sur la consommation d'électricité.

## E. Objectifs de conservation cumulative d'énergie

Le tableau ci-dessous compare les objectifs de conservation cumulative d'énergie (connu comme l'O.C.C.E.) de 2014 avec la réduction cumulative réelle de l'intensité énergétique (connu comme la R.C.R.I.).

**Tableau 6 : Comparaison de la conservation cumulative d'énergie de l'année financière 2017-2018 à l'année financière 2022-2023**

Conservation cumulative d'énergie	(ékWh/pi <sup>2</sup> )	%
O.C.C.E. de l'année financière 2018-2019 à l'année financière 2022-2023	<b>-4.18</b>	Ne pas écrire ici
O.C.C.E. exprimé en pourcentage	Ne pas écrire ici	<b>19.23</b>
R.C.R.I. de l'année financière 2018-2019 à l'année financière 2022-2023, normalisé en fonction des conditions météorologiques	<b>+2.52</b>	Ne pas écrire ici
Écart entre l'O.C.C.E. de 2019 et la R.C.R.I. – normalisée en fonction des conditions météorologiques	<b>+6.7</b>	Ne pas écrire ici
% de l'objectif de conservation cumulative d'énergie atteint, normalisé en fonction des conditions météorologiques	Ne pas écrire ici	<b>+8.46</b>

## F. Mesures mises en œuvre de l'année financière 2018-2019 à l'année financière 2022-2023

Les mesures mises en œuvre, les coûts connexes et l'Année Financière où la mesure a été mise en œuvre dans le conseil scolaire sont indiqués dans l'annexe **Investissements dans l'efficacité énergétique entre l'année financière 2019 et l'année financière 2023, sous les onglets suivant:**

1. Investissement total lié aux stratégies de conception, de construction et de rénovation
2. Investissement total lié aux opérations et à l'entretien
3. Investissement total dans les stratégies liées aux comportements des occupants

4. Investissement total dans la technologie des énergies renouvelables
5. Investissement par stratégie

#### **REMARQUE À L'INTENTION DES LECTEURS**

FACTEUR IMPORTANT À PRENDRE EN CONSIDÉRATION - Il faut attendre au moins une année complète après la mise en œuvre d'une stratégie de gestion énergétique pour évaluer les économies d'énergie réelles qui ont été réalisées.



## **PARTIE II – PLAN DE CONSERVATION DE L'ÉNERGIE ET DE GESTION DE LA DEMANDE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023-2024 À L'ANNÉE FINANCIÈRE 2027-2028**

La partie II présente le plan du conseil visant à réduire la consommation d'énergie grâce à des stratégies basées sur les énergies renouvelables et la gestion de l'énergie englobant notamment les éléments suivants :

1. Conception et construction,
2. Opérations et entretien, et
3. Comportements des occupants.

### **Contexte**

1. Jusqu'ici, la stratégie de gestion de l'énergie du conseil a consisté à faire ce qui suit :

Des efforts visibles et soutenus sont déployés pour réduire la consommation de ressources en amont, pour diminuer la production des déchets envoyés au site d'enfouissement et pour réduire la consommation de l'énergie. La construction, la rénovation, l'entretien et l'ensemble des activités et processus nécessaires au bon fonctionnement des écoles se font de sorte à minimiser l'empreinte de celles-ci sur l'environnement et à maximiser leur impact social.

2. Le conseil a un poste lié à la gestion énergétique.

x À l'interne

À temps plein

À temps partiel

x Poste partagé

Contrat avec un tiers

Aucun

3. Stratégies de gestion énergétique

Il existe quatre grandes catégories de stratégies de gestion énergétique

1. Énergie renouvelable
2. Conception, construction et rénovation
3. Opérations et entretien
4. Comportements des occupants

## **Conception, construction et rénovation**

### Définition

La conception, la construction et la rénovation déterminent comment un bâtiment et ses systèmes fonctionneront comme un tout au départ et par la suite, grâce à l'intégration de disciplines comme l'architecture et l'ingénierie.

Pour connaître les projets pertinents du conseil scolaire d'ici cinq ans, se reporter à **l'onglet App B – Conception et construction du fichier Calcul des objectifs en matière de conservation pour l'année financière 2023 à l'année financière 2028.**

## **Opérations et entretien**

### Définition

Les opérations et l'entretien incluent les stratégies que le conseil utilise pour s'assurer que les bâtiments existants et leurs équipements fonctionnent à leurs taux d'efficacité maximale. Pour connaître les projets pertinents du conseil scolaire d'ici cinq ans, se reporter à **l'onglet App C – Opérations et entretien du fichier Calcul des objectifs en matière de conservation pour l'année financière 2023 à l'année financière 2028.**

## **Comportements des occupants**

### Définition

Les stratégies que le conseil scolaire utilise pour sensibiliser les occupants, notamment le personnel, les élèves et les utilisateurs communautaires, en mettant l'accent sur la modification de comportements en particulier pour réduire la consommation d'énergie. Pour connaître les projets pertinents du conseil scolaire d'ici cinq ans, se reporter à **l'onglet App D – Comportement des occupants du fichier Calcul des objectifs en matière de conservation pour l'année financière 2023 à l'année financière 2028.**

## Objectifs futurs de conservation d'énergie

Le conseil a établi les objectifs de conservation d'énergie ci-dessous pour les cinq prochaines années financières.

**Tableau 9: Objectifs de conservation d'intensité d'énergie par année**

Objectif de conservation d'intensité d'énergie par année	Année Financière 2023-2024	Année Financière 2024-2025	Année Financière 2025-2026	Année Financière 2026-2027	Année Financière 2027-2028
1.5% de réduction	1.42	1.62	2.15	1.19	1.19

## Objectif de conservation cumulative

Le tableau ci-dessous indique l'objectif de conservation cumulative d'énergie du conseil pour les cinq prochaines années financières.

Objectif de conservation cumulative	FY 2023-24 à 2027-28
ekWh/ft <sup>2</sup>	1.12 ekWh/ft <sup>2</sup>
Pourcentage (%) de réduction	7.5%

## Programmes environnementaux

1. Participation des écoles du conseil à des programmes environnementaux en 2023-2024.
  - X ÉcoÉcoles  
37 écoles participantes

## Programmes incitatifs d'efficacité énergétique

1. Le conseil présente régulièrement des demandes dans le cadre de programmes incitatifs pour soutenir la mise en œuvre de projets écoénergétiques.

Oui     Non

Dans l'affirmative :

De l'Année Financière 2018-2019 à l'Année Financière 2023-2024, le conseil a demandé à divers organismes une somme de 110 000 \$ à titre de financement incitatif pour appuyer la mise en œuvre de projets écoénergétiques.

2. Le conseil a recours à des ressources externes, telles que des préposés du service de la SIERE et/ou d'Enbridge, pour demander des incitatifs.

Oui     Non

Préposés du service de la SIERE

Préposés du service d'Enbridge

Autre [Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.](#)

## Approvisionnement en énergie

1. Le conseil participe à une entente de consortium pour l'achat d'électricité.

Oui  Non

Dans l'affirmative :

Strategic Electricity Management and Advisory Services de  
Marché éducationnel collaboratif de l'Ontario (MECO)

Autre

Nom du consortium : [Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.](#)

2. Le conseil participe à une entente de consortium pour acheter du gaz naturel.

Oui  Non

Dans l'affirmative :

Natural Gas Management and Advisory Services du Marché  
éducationnel collaboratif de l'Ontario (MECO)

Autre

Nom du consortium : [Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.](#)

3. Le conseil participe à une entente de consortium pour l'achat de services publics de substitution (mazout, propane, bois, chauffage à distance, climatisation à distance).

Oui  Non

Si oui,

1.  Marché éducationnel collaboratif de l'Ontario (MECO)

2.  Autre :

Nom du consortium : [Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.](#)

## A. Gestion de la demande

1. Le conseil utilise la méthode ou les méthodes ci-dessous pour surveiller la demande en électricité :

Factures

Données en temps réel

Données en ligne de l'entreprise de distribution locale

Autre

[Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.](#)

2. Le conseil utilise les méthodes suivantes pour réduire la demande en électricité :

Planification de l'utilisation de l'équipement

Utilisation par étape ou par échelonnement de l'équipement

Utilisation d'équipement avec limitation de la demande

Retarder le démarrage de l'équipement de gros calibre (p. ex. démarrage du refroidisseur au printemps)

Autre

[Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.](#)

## **B. Stratégies de réduction des émissions de carbone**

Pour gérer la consommation d'énergie, le conseil a mis en place les températures cibles suivantes :

Catégorie	Hiver		Été	
	Dates pertinentes	Températures cibles	Dates pertinentes	Températures cibles
<b>Occupé</b>	Novembre à Avril	22°C ± 2°C	Mai à Octobre	24°C ± 2°C
<b>Partiellement occupé</b>	Novembre à Avril	22°C ± 2°C	Mai à Octobre	24°C ± 2°C

### **C. Approbation par la haute direction du plan de conservation de l'énergie et de gestion de la demande**

Je confirme que la haute direction du (insérer le nom du conseil scolaire) a examiné et approuvé le présent plan de conservation de l'énergie et de gestion de la demande.

Nom : Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.

Date : Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.

Titre : Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.